



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL41-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD  
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 à la délibération 33  
Nombre de conseillers votants : 33  
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

### **41- SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'ÉDITION 2025 DE L'ÉVÈNEMENT MUSICAL RÉGIONAL « MA RÉGION VIRTUOSE »**

La Ville des Herbiers accueille depuis 2017 des concerts dans le cadre de la Folle journée de Nantes en région, aujourd'hui appelé « Ma Région Virtuose ». Les partenaires de cette édition restent les mêmes que pour les années passées. Afin de formaliser la tenue de ces concerts, il est proposé à la Ville de signer une convention avec la Région des Pays de la Loire, l'Agglomération du Choletais, l'Office de Tourisme du Choletais et le CREA (Centre de Réalisations et d'Etudes Artistiques) dirigé par René Martin.

L'opération se déroulera le week-end précédant la Folle Journée de Nantes, soit du 24 au 26 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal la conclusion d'une convention ayant pour objet de définir les conditions générales d'organisation et de promotion de cet évènement entre la Région des Pays de la Loire, l'Agglomération du Choletais, la Ville des Herbiers, l'Office de Tourisme du Choletais et le CREA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé,

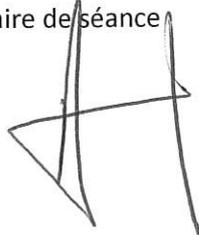
Vu l'avis favorable de la Commission famille et cadre de vie du 12 septembre 2024,

Vu le rapport de Stéphane RAYNAUD,

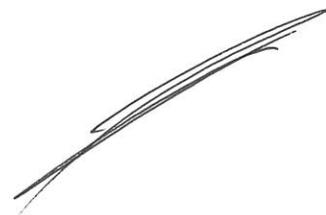
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet de convention de partenariat ci-annexé avec la Région des Pays de la Loire, l'Agglomération du Choletais, l'Office de Tourisme du Choletais et le CREA (Centre de Réalisations et d'Etudes Artistiques),
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fabrice ABRAHAM  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024  
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024  
Notifié le :